

## Résolution adoptée

Séance plénière du 26 novembre 2024

# 7 ans après l'avis du CESE : amplifions la lutte contre *les violences faites aux femmes* dans les Outre-mer

## Déclaration du groupe Entreprises

Le sujet traité aujourd'hui n'est pas éloigné des préoccupations des entreprises, même s'il est essentiellement traité sous l'angle des violences au sein des familles et des couples. Les entreprises ne peuvent ignorer ce sujet car il se traduit inévitablement par des conséquences sur le bien-être au travail et sur l'emploi.

Le milieu professionnel tout comme le milieu éducatif sont des lieux de sensibilisation, et donc des leviers de changement de ces comportements. De ce fait, le groupe Entreprises estime qu'il est du devoir de tous d'agir et que l'entreprise a toute sa place dans la chaîne des relais et des structures capables de détecter ces violences et de contribuer à les endiguer. Encore faut-il les y aider ! sur ce point, la résolution souligne le rôle possible des entreprises notamment en orientant les victimes de ces violences sur des acteurs publics ou associatifs susceptibles d'aider.

Les services de santé au travail notamment peuvent aussi aider les dirigeants à détecter les personnes en souffrance et à les orienter vers les bons interlocuteurs à même de les soutenir sans que l'entreprise n'ait à interférer dans la vie privée de ses salariés, ce qui pourrait lui être reproché.

Quelques points majeurs :

- L'amélioration des statistiques : pour définir une stratégie, améliorer les résultats, une évaluation fine est nécessaire.
- L'adaptation des structures et l'organisation des acteurs les mieux à même de détecter ces violences, de protéger et d'accompagner les femmes victimes.
- La prévention, maillon indispensable de toute amélioration, et les campagnes de sensibilisation qui doivent être déployées sur l'ensemble des territoires si diversifiés des Outre-mer

C'est avec conviction, avec des débats argumentés, que cette résolution doit être présentée aux pouvoirs publics des différents territoires : il faut œuvrer pour que les recommandations soient enfin suivies de faits. En remerciant les rapporteurs, **le groupe Entreprises vote favorablement cette résolution.**